



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.58.43.00.60

e-mail : competitions@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 128 Sp 19

Auxerre le 6 novembre 2019

Présents : MM Barrault – Joseph - Schminke – Rollin – Trinquesse – Mme Chéry-Floch

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 00.

1. Réclamation

Match 50929.1 du 01.11.19 Auxerre Sp Citoyens – Mt St Sulpice 2 Départemental 3 gr B

Réserve d'avant match du club d'Auxerre Sp Citoyens rédigée de la manière suivante : « Je soussigné Oujeddou Kamel n° 320537667 capitaine ASC porte réserve sur la qualification de la totalité des joueurs appartenant à l'équipe Mont Saint Sulpice (ASM). »

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend note de la confirmation de réserve par le club d'Auxerre Sp Citoyens en date du 02.11.19, via l'adresse de messagerie officielle du club,
- en application des articles 141 bis, 142 et 186 des R.G.,
- dit la réserve d'avant-match recevable en la forme,
- attendu que le club d'Auxerre Sp Citoyens n'a pas motivée leur réserve – article 142 alinéa 5 : « les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation »,
- dit la réserve d'avant-match d'Auxerre SP Citoyens non fondée,
- confirme le résultat sous réserve des dossiers en cours : Auxerre Sp Citoyens = 5 / Mt St Sulpice 2 = 2,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club d'Auxerre Sp Citoyens de la somme de 32 € (confirmation de réserve).

Mme Chéry-Floch n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

2. Forfaits

Match 51882.1 du 02.11.19 Champs Sur Yonne – Chatel Censoir FC U13 Départemental 3 gr E

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note de la réception de la feuille de match indiquant l'absence de l'équipe de Chatel Censoir,
- prend note des courriels du club de Chatel Censoir en date du 1^{er} novembre 2019,
- prend note du forfait général de leur équipe U13 Départemental 3 gr E,
- amende 60 € au club de Chatel Censoir (forfait général).

Festival U13 – 2^{ème} journée du 9 novembre 2019

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du courriel du club de Serein AS en date du 05.11.19,
- dit l'équipe de Serein AS/Varenes forfait pour le plateau du festival U13 du 9 novembre 2019,
- amende 30 € au club de Serein AS pour forfait.

3. Matches non joués**Match 50040.1 du 03.11.19 St Georges – Monéteau Départemental 1**

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Georges en date du 02.11.19,

- donne ce match à jouer le 1^{er} décembre 2019.

Match 50104.1 du 03.11.19 Cerisiers 2 – FC Gatinais Départemental 2 gr A

La commission, vu le motif inscrit sur la FMI : match non joué – terrain impraticable et le rapport de l'arbitre,

- donne ce match à jouer le 1^{er} décembre 2019.

Match 50107.1 du 03.11.19 St Denis Les Sens – Champlost Départemental 2 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Denis Les Sens en date du 02.11.19,

- donne ce match à jouer le 1^{er} décembre 2019.

Match 50458.1 du 03.11.19 St Fargeau – Varenes 2 Départemental 2 gr B

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Fargeau en date du 02.11.19,

- donne ce match à jouer le 1^{er} décembre 2019.

Match 50529.1 du 03.11.19 Vinneuf Courlon 2 – Malay le Grand Départemental 3 gr A

La commission, vu le motif inscrit sur la FMI : match non joué – terrain impraticable et le rapport de l'arbitre,

- donne ce match à jouer le 1^{er} décembre 2019.

Match 51145.1 du 03.11.19 Héry 2 – UF Tonnerrois 2 Départemental 3 gr C

La commission, les différents courriels des deux clubs,

- donne ce match à jouer le 10 novembre 2019 à 14 h 30 sur les installations de Chassignelles (inversion de match),
- donne match retour à jouer le 26 avril 2020 sur les installations d'Héry.

Match 51385.1 du 03.11.19 Fleury La Vallée 2 – Chevannes 2 Départemental 4 gr B

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Fleury La Vallée en date du 03.11.19,

- donne ce match à jouer le 1^{er} décembre 2019.

Match 51450.1 du 03.11.19 E.C.N. 3 – Tanlay Départemental 4 gr C

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note des différents courriels des deux clubs,
- donne ce match à jouer le 1^{er} décembre 2019.

Match 52034.1 du 02.11.19 Vergigny – Auxerre Stade Coupe Yonne U18

La commission, vu le motif inscrit sur la FMI : non joué – nombre de joueur non atteint,

- attendu que l'équipe de Vergigny était incomplète au coup d'envoi,

- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Vergigny au bénéfice de l'équipe d'Auxerre Stade,
- score : Vergigny = 0 but / Auxerre Stade = 3 buts,
- dit l'équipe d'Auxerre Stade qualifiée pour le prochain tour de la coupe de l'Yonne U18,
- programme le match CY U18 - 52284.1 le 23.11.19 Auxerre Stade contre le vq match Sens FC - St Fargeau.

Mr Rollin n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

Match 51987.1 du 03.11.19 St Georges – Avallon FCO Départemental féminin à 8

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Georges en date du 02.11.19,

- donne ce match à jouer le 15 décembre 2019.

Match 51233.1 du 02.11.19 Paron FC – Joigny U18 départemental 1

La commission, vu le motif inscrit sur la FMI : match non joué – terrain impraticable et le rapport de l'arbitre,

- donne ce match à jouer le 7 décembre 2019.

4. Changements dates, horaires, terrains

Courrier de la mairie de Toucy en date du 30.10.19 concernant l'utilisation du terrain d'honneur du stade de Toucy.

La commission en prend note.

Courriel du club de Briennon en date du 05.11.19 : arrêté municipal en date du 05.11.19 pour l'interdiction d'utilisation du terrain d'honneur du stade de Briennon jusqu'à nouvel ordre.

La commission en prend note.

Courriel du club de Champignelles en date du 05.11.19 : programmation des matchs seniors en départemental 4 gr C sur les installations de Bléneau ou Champignelles jusqu'à la fin de saison.

La commission en prend note et demande au secrétariat de modifier la programmation de ces matchs.

Match 50035.1 du 10.11.19 St Bris Le Vineux – Champs Sur Yonne Départemental 1

La commission, vu les courriels et l'accord écrit des deux clubs,

- inverse cette rencontre et donne ce match à jouer le 10 novembre 2019 à 14 h 30 sur les installations de Champs Sur Yonne,
- donne match retour à jouer le 26 avril 2020 sur les installations de St Bris Le Vineux.

Match 50109.1 du 17.11.19 Migennes 2 – Aillant Départemental 2 gr A

La commission, vu les courriels et l'accord écrit des deux clubs,

- inverse cette rencontre et donne ce match à jouer le 17 novembre 2019 à 14 h 30 sur les installations d'Aillant,
- donne match retour à jouer le 10 mai 2020 sur les installations de Migennes,
- par conséquent le match D3 gr A 50943.1 du 17.11.19 Aillant 2 – Cheny se jouera à 12 h 00 en lever de rideau.

Match 50455.1 du 10.11.19 Avallon FCO 4 – Coulanges La Vineuse Départemental 2 gr B

La commission, vu les courriels et l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 1^{er} décembre 2019.

Mr Barrault n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

Match 50464.1 du 17.11.19 Héry – Vergigny Départemental 2 gr B

Demande de report de match du club de Vergigny en date du 04.11.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 1^{er} décembre 2019.

Mr Rollin n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

Match 50535.1 du 17.11.19 Malay Le Grand – Gron Véron 2 Départemental 3 gr A

Demande de changement d'horaire du club de Malay Le Grand en date du 11.10.19.

La commission, sans l'accord du club de Gron Véron, maintient ce match à l'heure initiale.

Match 51248.1 du 09.11.19 Sens FC – Joigny U18 Départemental 1

Demande de changement d'horaire du club de Sens FC en date du 25.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 9 novembre 2019 à 17 h 00 sur le terrain B. Sagna synthétique de Sens (éclairage homologué pour ce terrain).

Match 51229.1 du 13.11.19 Sens FC – Paron FC U18 Départemental 1

Demande de report de match du club de Sens FC en date du 31.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 20 novembre 2019 à 17 h 00 sur le terrain B. Sagna synthétique de Sens (éclairage homologué pour ce terrain).

Match 51249.1 du 09.11.19 Paron FC – Auxerre Stade U18 Départemental 1

Courriel du club de Paron FC en date du 06.11.19 : demande de changement d'horaire.

La commission,

- attendu que le terrain d'honneur du stade de Paron n'a pas d'éclairage et par rapport à la luminosité,
- donne son accord et programme ce match le 9 novembre 2019 à 14 H 30.

Match 51250.1 du 09.11.19 St Clément Onze – Avallon FCO U18 Départemental 1

La commission, vu les courriels et l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 14 décembre 2019.

Match 51499.1 du 09.11.19 St Florentin Portugais – FC Gatinais U18 départemental 2 gr A

Demande de report de match du club du FC Gatinais en date du 04.11.19.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à la date du 9 novembre 2019.

Match 51510.1 du 16.11.19 Toucy/Diges.Pourrain – Auxerre Sp Citoyens U18 Départemental 2 gr B

Courriel du club de Toucy en date du 31.10.19 : demande de changement d'horaire.

La commission donne ce match à jouer le 16 novembre 2019 à 14 h 30 sur les installations de Saints.

Match 51527.1 du 09.11.19 Auxerre Sp Citoyens – St Fargeau U18 Départemental 2 gr B

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du PV de la commission d'appel de la LBFC en date du 9 octobre 2019 : « **REFORME et INFLIGE** un match ferme de suspension de terrain à l'équipe U18 du club AUXERRE ASC, à compter du 7/10/2019, étant précisé que le club sanctionné devra proposer une installation dont le classement répond aux obligations du niveau de compétition concernée, situé à plus de 30 kilomètres du terrain suspendu et devra au préalable soumettre ce choix à l'appréciation de la commission compétente. »
- attendu que le club d'Auxerre Sp Citoyens devait purger cette sanction lors de la journée du 19 octobre 2019 pour la rencontre U18 Départemental 2 gr B Auxerre Sp Citoyens – Auxerre Stade 2 – match programmé sur les installations de St Julien Du Sault (PV commission sportive du 18.10.19),
- prend note des courriels du club d'Auxerre Sp Citoyens en date du 2, 4 et 5 novembre 2019,
- prend note de la copie du courriel du maire de St Julien, envoyé au club d'Auxerre Sp Citoyens le 5 novembre 2019, donnant son accord pour l'utilisation du stade André Branger,
- par conséquent donne le match U18 D2 gr B Auxerre Sp Citoyens – St Fargeau à jouer le samedi 9 novembre 2019 à 14 h 30 au stade André Branger de St Julien Du Sault,
- demande à la C.D.A. de désigner un arbitre officiel,
- demande à la commission des délégués de désigner un délégué officiel.

Les frais d'arbitrage et de délégation seront à la charge du club d'Auxerre Sp Citoyens.

Match 51578.1 du 09.11.19 Paron FC – FC Gatinais U15 Départemental 2 gr B

Courriel du club de Paron FC en date du 06.11.19.

La commission donne ce match à jouer le 9 novembre 2019 à 13 h 30 sur les installations du Stade de la Convention à Sens.

Match 51613.1 du 16.11.19 GJ de l'Armançon – Fontaines/Gron Véron U15 Départemental 2 gr B

Demande de report de match du club de GJ de l'Armançon en date du 28.10.19.

La commission, vu le refus du club de Fontaine La Gaillard en date du 06.11.19, maintient ce match à sa date du 16 novembre 2019.

Match 51680.1 du 09.11.19 GJ de l'Armançon – Cerisiers U15 Départemental 2 gr B

Courriel du club de GJ de l'Armançon en date du 04.11.19.

La commission donne ce match à jouer le 9 novembre 2019 sur les installations de Cheny.

Match 51718.1 du 16.11.19 GJ Sens 2 – Aillant U13 Départemental 2 gr B

Demande de report de match du club de GJ Sens en date du 31.10.19.

La commission, vu le refus du club d'Aillant en date du 03.11.19, maintient ce match à la date du 16 novembre 2019.

5. Feuille de match manquante

La commission, en application de l'article 10.1 – annuaire district – la feuille de match – dispositions particulières au district – en cas de retard d'envoi :

- le résultat du match inscrit sur FOOTCLUB par le club recevant ne sera pas pris en compte tant que la feuille de match n'est pas parvenue au district,

- de plus, le club est passible d'une amende fixée par le district ...

Match 51792.1 du 19.10.19 Soucy Thorigny – Sens FC Fém U13 Départemental 3 gr B

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu qu'à la date de ce jour, la feuille de match n'a pas été envoyée au secrétariat du district, malgré 2 rappels,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Soucy Thorigny au bénéfice de l'équipe de Sens FC Fém,
- score : Soucy Thorigny = 0 but, - 1 pt / Sens FC Fém = 3 buts, 3 pts.

Amende 35 € au club de Soucy Thorigny pour non envoi de document demandé.

6. Feuilles de matchs informatisées

La commission prend note des explications du secrétariat concernant le problème survenu pour l'utilisation de la FMI pour les matchs remis par conséquent sursoit à l'amende pour les clubs concernés.

Match 50038.1 du 03.11.19 Toucy – St Bris Départemental 1

La commission, vu le rapport informatique et l'imprimé de constat d'échec FMI,

- prend note de la feuille de match papier et enregistre le résultat : Toucy = 2 / St Bris = 1.

Match 50929.1 du 01.11.19 Auxerre Sp Citoyens – Mt St Sulpice 2 Départemental 3 gr B

La commission, vu le rapport informatique et l'imprimé de constat d'échec FMI,

- prend note de la feuille de match papier et enregistre le résultat : Auxerre Sp Citoyens = 5 / Mt St Sulpice 2 = 2.

Match 50524.1 du 01.11.19 Malay Le Grand – Sens FC 3 Départemental 3 gr A

La commission, vu le rapport informatique et l'imprimé de constat d'échec FMI,

- prend note de la feuille de match papier et enregistre le résultat : Malay Le Grand = 3 / Sens FC 3 = 1.

Match 50932.1 du 01.11.19 St Fargeau 2 – Appoigny 2 Départemental 3 gr B

La commission, vu le rapport informatique et l'imprimé de constat d'échec FMI,

- prend note de la feuille de match papier et enregistre le résultat : St Fargeau 2 = 1 / Appoigny 2 = 4.

Match 51374.1 du 01.11.19 Auxerre Aigles FC – Charbuy Départemental 4 gr B

La commission, vu le rapport informatique,

- prend note de la feuille de match papier et enregistre le résultat : Auxerre Aigles FC = 2 / Charbuy = 9.

Amende 30 € au club d'Auxerre Aigles FC (pour non envoi du constat d'échec FMI).

Match 51383.1 du 03.11.19 Toucy 2 – Auxerre Aigles FC Départemental 4 gr B

La commission, vu le rapport informatique et l'imprimé de constat d'échec FMI,

- prend note de la feuille de match papier et enregistre le résultat : Toucy 2 = 12 / Auxerre Aigles FC = 1.

Match 51651.1 du 02.11.19 Champs Sur Yonne – Charny U15 Départemental 2 gr B

La commission, vu le rapport informatique,

- prend note de la feuille de match papier et enregistre le résultat : Champs Sur Yonne = 14 / Charny = 1.

Amende 30 € au club de Champs Sur Yonne (pour non envoi du constat d'échec FMI).

7. Questions diverses**Match 51320.1 du 17.11.19 FC Gatinais 2 – FC Florentinois Départemental 4 gr A**

Courriel du club du FC Florentinois en date du 06.11.19 : demande d'arbitre.

La commission prend note de cette demande et la transmet à la C.D.A.

Match 51549.1 du 05.10.19 Appoigny 2/Héry 2 - Vergigny U18 Départemental 2 gr B

Courriel du club d'Appoigny en date du 31.10.19.

La commission met le dossier en attente de renseignement complémentaire.

Match 51510.1 du 16.11.19 Toucy/Diges.Pourrain – Auxerre Sp Citoyens U18 Départemental 2 gr B

Courriel du club de Toucy en date du 31.10.19 : demande d'arbitre.

La commission en prend note et transmet cette demande à la C.D.A.

Courriel de Mme Brodin Nathalie en date du 05.11.19

La commission prend note de sa démission du groupement jeunes Sens Football.

Courriel du club de St Valérien EESV en date du 03.11.19 et du rapport de l'arbitre en date du 04.11.19 concernant les dégradations subies.

La commission en prend note.

Courriel du club du FC Gatinais en date du 03.11.19 concernant l'utilisation des terrains replis.

La commission en prend note.

8. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 10 novembre 2019

- D1 50035.1 St Bris – Champs Sur Yonne : Mme Frevillez Isabelle

Fin de réunion à 18 h 30.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission
Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance
Pascal Rollin